

| | |
|--|---|
|  <p>Saint Jean de Thurigneux</p> | <p>Conseil municipal N° 10/2018 du 11 décembre 2018</p> <p>Convocation en date du : 12 décembre 2018 Affichée le : 7/12/2018</p> |
|--|---|

Tableau de présence :

| NOM | P | A | E | R | AP | Pouvoir donné à : | Réceptionné le : |
|----------------------|----|---|---|---|----|-------------------|------------------|
| Christian BAISE | X | | | | | | |
| André COLLON | | | | | X | Christian BAISE | 11/12/2018 |
| Isabelle ROGNARD | X | | | | | | |
| Jean-Pierre RIBAUT | X | | | | | | |
| Aurélié ANDREANI | | | X | | | | |
| Ghislaine BEAUME | X | | | | | | |
| Annie BOULON | | | X | | | | |
| Jean Paul CHEVREL | X | | | | | | |
| Jean-Charles GALINDO | X | | | | | | |
| Jean-Louis LAISSARD | X | | | | | | |
| Fernanda MOUREAU | X | | | | | | |
| Hervé ODET | X | | | | | | |
| Sandrine TOMAS | X | | | | | | |
| Total | 10 | | 2 | | 1 | | |

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Public : 1 personne(s) présente(s) (Presse)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 11 minutes par Monsieur le Maire.

M. J.-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LES PRECEDENTS COMPTES-RENDUS

Le compte-rendu n°08/2018 de la séance du 23/10/2018

- Ne fait pas l'objet de remarques,
- Le compte-rendu, soumis au vote (0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 11 voix POUR) est adopté.

Le compte-rendu n°09/2018 de la séance du 05/12/2018

- Fait l'objet d'une remarque concernant la ligne « Total » du tableau de présence qui ne correspond pas au décompte des conseillers P/A/E/R/AP. Celle-ci sera corrigée rapidement.
- En l'état, le compte-rendu, soumis au vote (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 10 voix POUR) est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Devis Kompan – jeux ludiques pour maternelle**
- **Reconduction ou vote d'un délégué et d'un suppléant au syndicat des eaux potables Bresse Dombes Saône**
- **Modification des emplois permanents de la commune**
- **Indemnité du percepteur**
- **Révision de tous les tarifs communaux**
- **Délibération pour la mise à disposition du petit patrimoine public à la CCDSV**
- **Point sur le commerce**
- **Point sur l'étang communal**
- **Questions diverses**

DEVIS KOMPAN – JEUX LUDIQUES POUR MATERNELLE

M. le maire présente la proposition de la société KOMPAN concernant un ensemble de jeux d'extérieur « ludiques » à destination des classes maternelles, déjà agréés par les enseignants et les parents d'élèves au cours d'un dernier conseil d'école. Cet ensemble, conforme aux règles de sécurité en vigueur, est assorti d'un Certificat d'Homologation, par ailleurs reçu.

Le montant du devis est de 9 608,00 €HT, soit 11 530,56 €TTC.

L'achat de jeux ludiques auprès de la Société KOMPAN pour la somme de 9 608,00 €HT, soumis au vote (0 voix *CONTRE*, 1 *ABSTENTION*, 10 voix *POUR*) est adopté.

À cette occasion, il est précisé que les jeux seront installés à l'endroit de l'ancien local de stockage.

Afin de budgéter cet achat, il convient de prendre une Décision Modificative :

- Inscrire -11 531 € sur l'opération 251
- Inscrire +11 531 € sur l'opération 344

Cette DM, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

RECONDUCTION OU VOTE D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX POTABLES BRESSE DOMBES SAONE

Compte-tenu de la création d'un nouveau Syndicat des Eaux, par intégration de plusieurs syndicats voisins, il est nécessaire de désigner à nouveau un délégué et un suppléant.

M. André COLLON, délégué titulaire actuel et Mme Aurélie ANDREANI, délégué suppléant actuel, ont fait acte de candidature.

M. le Maire, après avoir demandé à l'assemblée s'il y avait d'autres personnes désireuses de se présenter et constatant l'absence de candidature soumet au vote la reconduction :

- de M. André COLLON, au poste de délégué titulaire
- et de Mme Aurélie ANDREANI, au poste de délégué suppléant

Soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) cette reconduction est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

En raison du changement du rythme scolaire, il convient d'adapter les horaires de l'agent d'entretien qui passent de 25 heures par semaine à 27 heures 40 minutes par semaine (calcul effectué en moyenne annuelle).

Cette modification du tableau des emplois de la commune, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

L'indemnité du Percepteur, attribuée annuellement pour les services et conseils comptables rendus, est cette année de 388,76 €. Le Conseil est habilité à définir le pourcentage de cette indemnité qui sera effectivement attribuée.

M. le Maire propose le taux de 100%. Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

REVISION DE TOUS LES TARIFS COMMUNAUX

Révisions des loyers communaux

Suivre l'indice d'évolution des loyers, soit +1,25%

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Maintien des tarifs 2018, à savoir :

ETE habitant de la commune du 17/04 au 14/10 :

| | | |
|---------------|---|---------|
| 1 jour | : | 220.00€ |
| 2 jours | : | 320.00€ |
| Vin d'honneur | : | 60.00€ |

HIVER habitant de la commune du 15/10 au 16/04 :

| | | |
|---------------|---|---------|
| 1 jour | : | 300.00€ |
| 2 jours | : | 400.00€ |
| Vin d'honneur | : | 80.00€ |

ETE personne extérieure à la commune du 17/04 au 14/10 :

| | | |
|---------------|---|---------|
| 1 jour | : | 440.00€ |
| 2 jours | : | 640.00€ |
| Vin d'honneur | : | 120.00€ |

HIVER personne extérieure à la commune du 15/10 au 16/04 :

| | | |
|---------------|---|---------|
| 1 jour | : | 600.00€ |
| 2 jours | : | 800.00€ |
| Vin d'honneur | : | 160.00€ |

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

Coupe de bois

Maintien des tarifs 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de maintenir le tarif en vigueur, **sur l'année 2019** à savoir : **11 € le moule**

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

Aide à la participation aux centres de loisirs

Maintien de la participation actuelle, à savoir 3€ par jour et par enfant, pour 20 jours maximum

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

Droit de place

Par manège (s) et par chapiteau (x) :

Tarif à la surface et au jour d'exploitation, payable contre quittance **0,50 € le m²/jour**

Pour tout autre véhicule d'exploitation-vente, pour la restauration rapide, camion magasin :

Tarif au mètre linéaire (en 5m de profond), payable d'avance, par régie contre quittance
1,00 € le mètre linéaire / jour

Possibilité d'abonnement, payable d'avance sur une durée déterminée, sur titre de recettes
0,80 € le mètre linéaire / jour

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

Plan d'eau

Le faible niveau de pluie des derniers temps ne permet pas de compenser la baisse de niveau de l'étang.

Après discussion il est convenu de conserver le tarif de location de 2500 €, appelés en 2 fois et effaçables par manque d'eau.

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

Aide aux associations et organismes de droit privé

L'aide pratiquée en 2018, à savoir 30 € par élève et par an est maintenue

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LA MISE A DISPOSITION DU PETIT PATRIMOINE PUBLIC A LA CCDSV

Dans le cadre du passage de l'ancienne Communauté de Communes Saône Vallée (CCSV) à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) il convient de valider le transfert du petit patrimoine public.

Cette proposition, soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix *POUR*) est adoptée à l'unanimité.

Une question est posée concernant le devenir des « croix de moissons », déposées pour restauration des bâtiments qui les ornaient. L'architecte en charge de la conduite des travaux s'est formellement engagé à leurs réinstallations.

POINT SUR LE COMMERCE

Malgré de nombreux rappels et commandements à payer par huissier, M. Éric REGAZZA est toujours introuvable. L'avocat, commis par la commune, a lancé une assignation en référé devant le Tribunal de Grande Instance de BOURG-EN-GRESSE.

Le montant des impayés crée un manque très important de liquidités pour notre commune.

POINT SUR L'ETANG COMMUNAL

En raison d'informations désobligeantes de la part de l'actuel locataire, diffusées sur certain réseau social, d'une part, et de l'état d'entretien déplorable des abords du Plan d'Eau nécessitant l'intervention

de notre agent d'entretien, d'autre part, M. le Maire demandera à rencontrer cette personne afin de clarifier la situation et d'envisager la poursuite ou non de la location.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de bien immobilier : quel statut lorsque la zone est appelée à passer de "artisanale" à "privée" ?

La question est posée de savoir quelle position tenir vis-à-vis de la vente d'un bien passant d'un statut à l'autre, notamment en la période actuelle entre POS passé et PLU en élaboration ; le Conseil semble s'orienter vers la revente à un propriétaire artisan, de sorte à conserver l' "esprit initial" de cette zone.

N'ayant plus de questions diverses à traiter,
Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et 27 minutes